



ANNEXE SANITAIRE

NOTICE DE GESTION DES DECHETS

1 - INTRODUCTION

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés tels que prévus à l'article L.2224-13 et L.2224-14 du C.G.C.T. est déléguée à Grand-Lac, communauté d'Agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Grand-Lac a délégué sa compétence Traitement des déchets ménagers et assimilés au syndicat mixte Savoie Déchets.

2 – DEFINITIONS

Déchets ménagers : ce sont les déchets produits par les ménages. Ils correspondent aux ordures ménagères ainsi qu'aux déchets apportés en déchèteries.

Les déchets ménagers sont composés :

- **Des déchets recyclables** : cette catégorie est composée par les emballages plastiques, le verre, les métaux (aluminium et acier), les cartons d'emballage et les journaux-magazines.
- **Des déchets ménagers résiduels** : il s'agit de la part des déchets qui reste après les collectes sélectives. Généralement traités par incinération.

Déchets assimilés : ce sont les déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages. Dans ces conditions, leur collecte est assurée par la collectivité.

Encombrants : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets ménagers.

3 – COLLECTE

A ce jour, la collecte se fait majoritairement en bacs ou conteneurs semi enterrés (CSE) sur des points de regroupement. La collecte en porte à porte (sac ou bac individuel) est sans objet sur le secteur.

Les modalités et fréquences de collecte selon les secteurs sont les suivantes :

	Modalités	Fréquences
Déchets ménagers résiduels	Bacs ou CSE	C 1
Emballages recyclables et papier	CSE ou Colonne tri	C 0.5
Verre	CSE ou Colonne tri	C 0.125

L'agglomération s'est engagée dans une démarche de maîtrise de ses coûts de collecte et de développement des services de tri de proximité. Son objectif est de substituer la collecte dissociée bacs ordures résiduelles et colonne de tri par une collecte en sites dédiés, équipés de l'ensemble des équipements utiles à la gestion des flux recyclables secs et des déchets résiduels.

Cet engagement vient impacter l'organisation précédemment en place faisant ainsi baisser le nombre de bacs roulants et de colonnes aériennes au profit de ces nouveaux conteneurs.

L'objectif est une généralisation de la collecte en Conteneur Semi Enterré à l'horizon 2025.

4 – TONNAGES COLLECTES

Les tonnages collectés sur l'année 2017 sont les suivants :

Déchets ménagers :	2000 tonnes
Déchets recyclables :	282 tonnes
Verre :	122 tonnes

5 – TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets ménagers sont traités par incinération avec valorisation énergétique à l'usine de traitement et de valorisation énergétique de Chambéry.

Les déchets recyclables sont triés sur le centre de tri de Savoie Déchets, à Chambéry, puis envoyés aux différents repreneurs pour être valorisés.

6 - DECHETTERIE

6.1/ Accès

La déchetterie est un espace clos et gardienné où les particuliers peuvent venir déposer les déchets ménagers encombrants et dangereux qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères, ainsi que les déchets pouvant être recyclés ou valorisés. Elle permet ainsi de limiter la multiplication des décharges sauvages et de favoriser le réemploi et la valorisation des déchets.

L'accès aux déchetteries est gratuit et réservé aux particuliers ; il est limité aux véhicules de P.T.A.C. $\leq 3,5$ Tonnes.

Les professionnels sont redirigés sur des déchetteries privées dédiées aux professionnels.

Les horaires actuels de la déchetterie d'Entrelacs sont les suivants :

De 9h à 12h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (hiver) ou 19h (été).

6.2/ Catégories de déchets

- Les dépôts sont limités à 5m³ par jour, sauf pour certains déchets :

- Gravats : 2 m³
- Déchets dangereux (y compris huiles minérales et végétales) : 25 litres ou 25 Kg
- Pneus : 4 pneus VL (pneus PL et tracteurs interdits)

-Catégories des déchets acceptés :

Ferraille et non ferreux, Papiers, Cartons, Bois, , Mobilier, Batteries, Verre, Huile minérale, Huile végétale, Pneus, Roues complètes (pneu + jante), Polystyrène, Housses plastiques, Tout venant non recyclable, Plâtre, Végétaux (tontes, branchages, élagage), Gravats, DEEE, PVC, Consommables d'imprimante, Textiles et vêtements usagés, Piles et petits accumulateurs, Emballages ménagers, Déchets Dangereux (peintures, solvants, acides...), Extincteurs, Vêtements, Capsules Nespresso.

-Catégories de déchets refusés :

Les déchets putrescibles (à l'exception des végétaux), les éléments entiers de camion ou de voiture, les pneumatiques de camion ou véhicules agricoles, les cadavres d'animaux, les déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins, les graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, les déchets radioactifs, les déchets explosifs, (fusées de détresse, feux d'artifice, munitions, ...), les déchets contenant de l'amiante.

7 – ENCOMBRANTS

Une collecte en porte à porte vient compléter le dispositif de collecte. Ces enlèvements se font selon un calendrier annuel défini, et après inscription auprès de Grand-Lac. Le volume maximal est limité à 1.5 m³.

Rapport annuel 2022



Valorisation des Déchets

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
UN TERRITOIRE AUTOUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	4
SENSIBILISATION DES PUBLICS.....	8
GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS.....	9
PACK ECO-MANIFS.....	11
AUTRES ACTIONS.....	13
LE DEVELOPPEMENT DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES	14
LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, RECYCLABLES ET DU VERRE	15
LES COLLECTES ADDITIONNELLES	17
LE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES BIODECHETS	19
5 DECHETTERIES ET 1 RECYCLERIE (CHANTIERS VALORISTES)	21
PERFORMANCES 2022	24
LES DIFFERENTS MODES DE TRAITEMENT	27
ADMINISTRATIF ET RELATION USAGER	30

INTRODUCTION

LE TERRITOIRE

	Grand Lac
Département	Savoie
Nom du Président	Renaud BERETTI
Adresse postale	1500 boulevard Lepic CS 2606 73106 AIX-LES-BAINS
Population (INSEE)	78 417 habitants
Superficie	299,9 km ²
Nombre de communes	28 communes



LE SERVICE DECHETS

Le service de Valorisation des déchets est historiquement une des premières compétences de Grand Lac.

Ses fonctions principales sont la collecte des déchets ménagers et assimilés (des professionnels), recyclables et résiduels, la gestion des déchetteries, la prévention et la sensibilisation.

La compétence traitement des déchets a été confiée au syndicat mixte Savoie Déchets depuis le 1^{er} janvier 2010 et intègre l'incinération des ordures ménagères, le tri des déchets issus de la collecte sélective et le compostage des déchets alimentaires.

UN TERRITOIRE AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE**



L'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont lancé une action collective sur la période 2020 à 2022 pour accompagner 20 collectivités dans la mise en œuvre du référentiel Economie circulaire, base du dispositif national de labellisation des dynamiques territoriales d'Economie circulaire. **Grand Lac a candidaté et a été retenu** pour être accompagné par le CIRIDD (Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable) ; cet accompagnement est entièrement financé par l'ADEME et la Région.

Cet accompagnement, débuté en décembre 2020, s'est clôturé en 2022 par l'obtention de la 1^{ère} étoile du label Territoire Engagé Transition Ecologique sur l'axe économie circulaire.

Le référentiel économie circulaire est un des deux axes du programme Territoire Engagé Transition Écologique et qui permet aux collectivités d'accéder à une méthode transversale et adaptée à leurs territoires et d'évaluer la politique d'économie circulaire de sa collectivité.

Le référentiel économie circulaire est un outil conçu autour de 5 axes, pour passer de la dimension politique à la dimension technique, puis aux moyens et pour suivre votre plan d'actions économie circulaire dans le temps.

5 axes :

- 1 axe politique (axe 1),
- 2 axes techniques (axes 2 et 3),
- 2 axes sur les moyens et la mobilisation (axes 4 et 5).

- **DYNAMIQUE TERRITORIALE**

Cette dynamique territoriale s'est constituée en 2015 autour du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage Pays de Savoie autour de 4 territoires en regroupant 4 collectivités – Grand Annecy, Grand Chambéry, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie.

Cette dynamique s'est perpétrée au-delà de l'action collective qui a pris fin en 2018 ; les services « valorisation des déchets » et depuis 2020, les services économiques se réunissent afin de proposer des actions et soutenir les projets en faveur de l'économie circulaire sur le territoire.

La deuxième édition du salon Solucir, la création de l'association SOLUCIR, le référentiel économie circulaire, la redevance incitative, le lien entre TEPOS et économie circulaire, ont été les axes d'échanges majeurs de l'année 2022.

• SOLUCIR

L'association Solucir a vu le jour en octobre 2020 afin de créer un réseau d'acteurs économiques de l'économie circulaire, et accélérer la Transition vers l'Économie de Demain.

Solucir est issu de la dynamique Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet porté par 4 territoires : Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Rumilly Terre de Savoie.

C'est un collectif de plusieurs centaines d'acteurs, qui (re)crée le lien entre les entreprises, les collectivités, la recherche, les élus... pour trouver ensemble des réponses aux besoins du territoire.

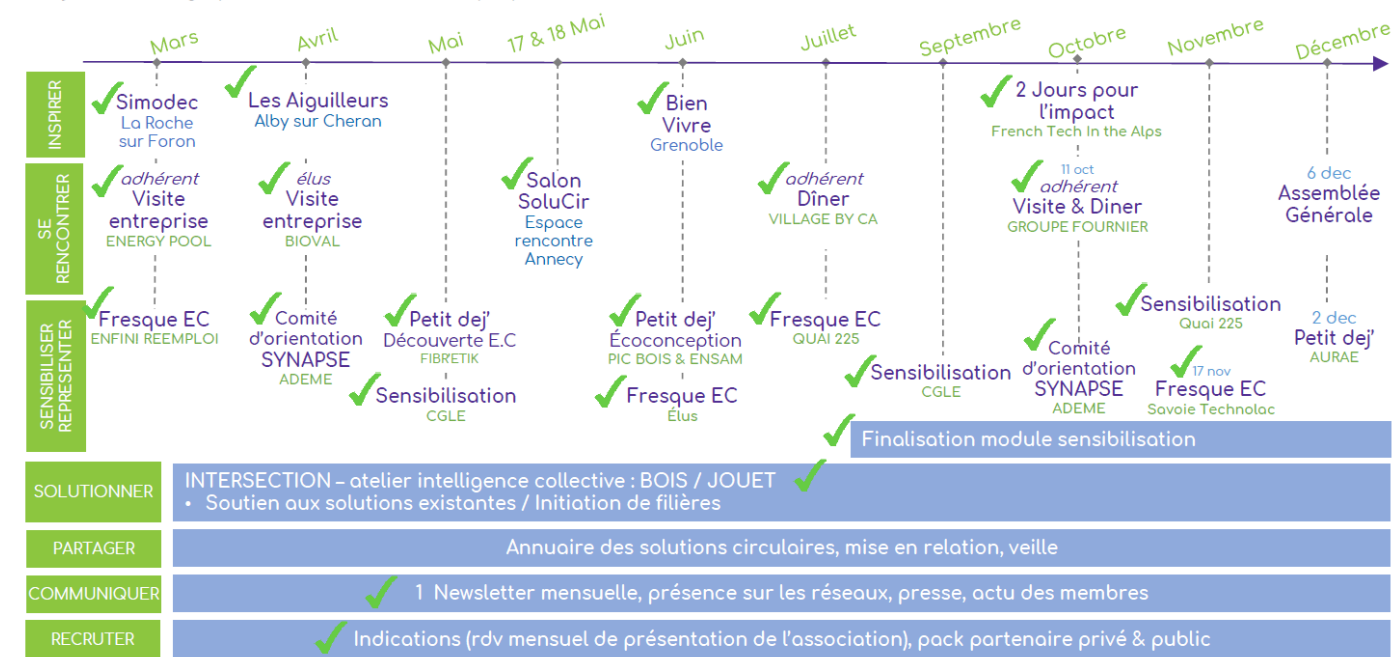
Solucir organise de nombreux événements tout au long de l'année, dont l'événement phare est le salon : la 2^e édition, reportée à 2 reprises du fait des restrictions sanitaires, a eu lieu les 17 et 18 mai 2022 sur Grand Annecy.



Plan de vol pour 2022



Objectif 2022 : agir pour l'économie circulaire (E.C) en maximisant les rencontres et le travail des filières



• Matériauthèque

ENFIN!

RÉEMPLOI



Le secteur du bâtiment et travaux publics est un important consommateur de ressources et d'énergie. Il est également générateur de très lourdes quantités de déchets – 81% des déchets produits en France et 75% dans la région AuRA (chiffres 2018) - qui présentent un fort potentiel de valorisation, aujourd'hui encore à développer.

Les nouvelles exigences réglementaires de la loi AGECE, de la RE2020 et de la mise en place de la nouvelle REP (Responsabilité Élargie du Producteur) PMCB (Produits et Matériaux de la construction et du Bâtiment) sont applicables au 1^{er} janvier 2023.

Contrairement aux filières de recyclage, il n'y a pas actuellement de filières de réemploi/réutilisation en Savoie. Les enjeux environnementaux et sociaux sont fortement liés et demandent de retisser des liens pour augmenter la résilience de toute la société face à la nécessaire transition écologique. Historiquement, la Savoie a été pionnière il y a plus de 30 ans avec la création de structures associant ces objectifs, environnementaux et sociaux : Trivalor, Trialp, Tarentri, Valespace, Trivallées, Les Chantiers Valoristes.

Après 2,5 ans de préparation puis de réalisation du projet de réemploi des matériaux du bâtiment sous portage administratif de l'association Les Chantiers Valoristes, la création d'une structure Adhoc est venue à maturation et a donné naissance à l'association ENFIN ! REEMPLOI en 2022.

Les missions s'inscrivent dans 2 thématiques :

Environnemental

Développer et promouvoir des solutions pour le réemploi des matériaux BTP sur le territoire Savoie Mont-Blanc en vue de :

- Réduire les déchets
- Préserver des ressources

Social

Accompagner des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans la réalisation d'un projet professionnel et si possible vers une solution pérenne d'emploi

Le site physique (actuellement La Cassine) est un élément essentiel du projet. Il regroupe aujourd'hui :

- Une Matériauthèque, lieu de réception, stockage, reconditionnement et revente des matériaux du bâtiment, à destination des entreprises et des particuliers,
- Un Atelier Bois, destiné à reconditionner le bois en vue de leur réutilisation et à fabriquer, avec la matière récupérée, des objets simples tels que composteurs, jardinières, etc.,
- Un centre de coordination de la filière réemploi des matériaux.

Grand Lac, aux côtés de Grand Chambéry et de Cœur de Chartreuse accompagnent l'association.

En collaboration avec le service politique de la ville, un projet autour de la déconstruction de la barre de Marlioz et la mise en place d'une matériauthèque éphémère a été mené.



SENSIBILISATION DES PUBLICS

LES FAITS MARQUANTS/CHIFFRES DE L'ANNEE 2022

• Animations pédagogiques dans les écoles :

Les quatre messagers du tri et de prévention réalisent des animations pédagogiques en milieu scolaire du CP au collège. Les objectifs majeurs de ces animations sont :

- Sensibiliser les jeunes très largement aux questions d'environnement, bons vecteurs de communication auprès des parents et acteurs d'aujourd'hui.
- Eduquer les citoyens de demain à une bonne gestion de leurs déchets et à une consommation durable.

Des programmes pédagogiques conformes aux programmes scolaires sont proposés sur différentes thématiques : tri et recyclage des emballages recyclables, compostage domestique, consommation responsable, gaspillage alimentaire, gestes de réduction des déchets au quotidien.

Ecoles primaires : Viviers du Lac, Bourdeau, les Papillons Blancs, Grésy-sur-Aix et Mouxy.
Collèges : Perret et Marlioz sur Aix-les-Bains et Le Revard à Grésy-sur-Aix.

Nombre d'élèves sensibilisés sur l'année scolaire 2021/2022 : 288 en écoles primaires et 419 au collège (classes de 6^{ème}) soit **un total de 707 élèves.**

181 enfants ont bénéficié des ateliers de la Cité du Gout.

Malheureusement, avec la crise COVID et les contraintes d'accueil du public ans les circuits de visite du centre de tri et de l'UVETD aucune visite n'a pu être organisée, excepté pour des petits groupes de l'IME de Marlioz et du CMJ d'Entrelacs.



• Animations structures d'accueil enfance/jeunesse :

Des animations pédagogiques ont également été réalisées dans des structures d'accueil périscolaire et de loisirs et ont touché 241 jeunes : Planet' jeune basé à Méry, le conseil municipal jeune de Grésy, la journée de l'olympisme à Aix-les-Bains et les enfants d'Amilac.

• Communication de proximité :

Une communication dite de proximité est réalisée régulièrement en lien avec les projets du service (développement conteneurs semi-enterrés, développement du tri de proximité, mise à disposition d'un broyeur dans une commune, etc.) ou suite à des retours qualité de la collecte, des évolutions apportées aux modalités de collecte ou encore sur les nouveaux points de collecte (nouvel immeuble ou lotissement).

Ce sont les messagers du tri et prévention qui réalisent cette communication au contact des usagers. Elle est réalisée soit en porte-à-porte, soit par affichage ou en diffusant des documents de communication tels que courrier, flyer, autres.

Une communication est aussi réalisée selon les besoins auprès des commerces, artisans et petites entreprises.

Des animations, stand d'information et formations au tri peuvent être organisées selon les besoins.

GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

LES FAITS MARQUANTS/CHIFFRES DE L'ANNEE 2022

• Promotion du broyage et de la gestion intégrée des végétaux :

Au vu de l'évolution conséquente des déchets végétaux en déchetteries ces dernières années et pour lutter contre le brûlage à l'aire libre, Grand Lac a engagé une démarche d'accompagnement et de promotion du broyage afin de sensibiliser les habitants à des pratiques alternatives de valorisation des déchets végétaux à domicile.

Mutualisation de broyeurs à branches dans les communes :



En 2021, 2 nouveaux broyeurs ont été achetés et sont venus compléter la flotte de 8 broyeurs à branches de marque **Bugnot BVN45** au total. Ces broyeurs ont vocation à traiter des volumes importants de branches issus de l'élagage d'arbres ou de la restauration de haies/arbustes.

❖ Rendement : 5m³/heure

❖ Diamètre maximal autorisé des branchages : **8 cm**

6 broyeurs étaient déployés dans les communes participantes, deux autres sont utilisés en broyeurs de secours. Au sein d'un groupement, le broyeur est mutualisé tous les 15 jours de mi-septembre à fin mai, selon un calendrier établi au préalable.

Les broyeurs sont également utilisés par les services techniques des communes.

En 2022, l'ensemble des conventions pour la mise à disposition des broyeurs entre les communes et Grand Lac a été renouvelé.

Les groupements de communes pour la saison de broyage 2021/2022 sont les suivants :

Groupe NORD : Entrelacs - Saint-Ours - Le Montcel – Saint-Offenge

Groupe CHAUTAGNE : Motz - Serrière-en-Chautagne – Ruffieux - Vions - Chanaz

Groupe OUEST : Saint-Pierre-de-Curtille - Conjux - Chindrieux - Brison-Saint-Innocent

Groupe EST : Trevignin - Pugny-Chatenod - Mouxy - Grésy-sur-Aix

Groupe SUD EST : Aix-les-Bains - Drumettaz-Clarafond – Méry - Tresserve

Groupe SUD : Viviers – Voglans - Le Bourget-du-Lac – Bourdeau

Saison	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de communes	5	9	13	15	22	24	25
Nombres d'emprunts	48	102	125	150	185	212	191
Nombre d'heures de broyage	152	532	445	588	680:00:00	805:38:00	746:42:00
Estimation en m3 du volume de branches broyées	760	2660	2225	2940	3395	4090	3645
Nombre de tonnes de végétaux évitées en déchetterie	38	133	111	147	170	205	182
Nombre total de bennes de déchets végétaux évitées en déchetterie	22	76	64	84	97	117	104
coût collecte + traitement des végétaux en déchetterie (€ TTC/tonne)						53	76
Estimation du coût évité en déchetterie	2014	7049	5896	7791	8997	10839	13851

L'entretien et la révision des broyeurs sont confiés à un prestataire via un marché public attribué en 2021.

Aide à la location de broyeur de végétaux pour les particuliers :

Une aide à la location de broyeur est apportée aux particuliers : 38 euros pour une demi-journée de location et 60 euros pour une journée entière ou un week-end. Chaque habitant de Grand Lac peut bénéficier de cette subvention une fois par an. Cette aide permet notamment de proposer un service aux habitants des communes non engagées dans le

dispositif de mutualisation d'un broyeur et de permettre l'utilisation d'un broyeur plus petit adapté à des petites quantités de végétaux et/ou de faibles diamètres de branches.

En 2022, 11 foyers ont bénéficié d'une aide à location d'un broyeur. Cela représente une somme de 594 € d'aide au total.

• Gestion de proximité des biodéchets :

Le compostage de proximité regroupe l'ensemble des actions engagées autour de la gestion chez l'habitant des biodéchets, qu'ils soient issus d'une activité professionnelle (uniquement les déchets de préparation en cuisine) ou de la vie du ménage.

L'enjeu du compostage est de détourner in-situ le maximum de matières fermentescibles des ordures ménagères et certains végétaux déposés en déchetterie (herbe, feuilles mortes, petits débris végétaux, fleurs fanées, fruits et légumes abîmés, ...).

Compostage individuel :

En 2022, **373 composteurs ont été mis à disposition des particuliers** soit un total de **7 359 composteurs depuis 2005**, date de mise en place du dispositif. Plus de **49 % des foyers du territoire en maison individuel compostent à l'aide d'un composteur mis à disposition par Grand Lac**.

Si l'on considère que la part fermentescible des ordures ménagères est bien compostée par les personnes ayant pris un composteur, le tonnage détourné annuellement est de 80 kg/foyer/an x 7359 composteurs = 589 tonnes.

D'autres usagers compostent également en tas, ou dans un bac de « fabrication maison » ou acheté en jardinerie.

Deux demi-journées de remise de composteurs ont été organisées dans chaque antenne Grand Lac de l'Albanais et de la Chautagne : une en juin et l'autre en octobre.

Par ailleurs, comme chaque année, les messagers du tri ont contacté les foyers détenteurs de composteurs Grand Lac pour faire le point sur leurs pratiques et suivre l'évolution de leur compost.

En 2022, ce sont les composteurs remis en 2020 qui ont été concernés. **331 foyers ont donc été contactés** par téléphone. **207 foyers ont bénéficié d'un diagnostic à domicile soit plus de 62 %**. Ces diagnostics sont toujours très bien accueillis par les habitants. Cet accompagnement s'avère utile car il permet souvent de réajuster des mauvaises pratiques qui pourraient à long terme démobiliser les habitants dans le geste de tri des biodéchets.

Compostage partagé en pied d'immeubles :

Grand Lac propose également des composteurs pour l'habitat collectif. On parle alors d'aire de compostage partagé, composée de 3 bacs à compost (un bac d'apport des biodéchets, un bac de broyat de bois, un bac pour la maturation du compost).

En 2022, 6 **nouvelles aires ont été installées** : 3 sur Aix-les-Bains, 1 à Bourdeau, 1 à Chindrieux et 1 à Grésy sur Aix. En 2022, nous comptabilisons **38 aires existantes** sur le territoire. Un suivi a été réalisé comme chaque année pour assurer la pérennité des aires et du geste de tri des biodéchets par les habitants.

Le logiciel « **LOGIPROX** » a été acheté pour améliorer le suivi des sites et animer le réseau des référents de sites.

Compostage autonome en établissement :

Ces aires de compostage, très semblables aux aires partagées en habitat collectif, sont mises à disposition des établissements publics (écoles, hôpital de jour, bâtiments de l'administration, ...) et professionnels (restaurants, crèches...) **pour leurs déchets de préparation de cuisine et restes non carnés**.

Deux composteurs ont été installés en 2022: pour les résidents d'un village vacances et une crèche municipale. Certaines aires ne sont plus en fonctionnement en 2022 faute de personnes impliquées dans la démarche.

A ce jour, il existe **32 aires de compostage autonome en établissement sur le territoire**. Un suivi est effectué annuellement pour en assurer la pérennité et le bon fonctionnement.

PACK ECO-MANIFS

LES FAITS MARQUANTS/CHIFFRES DE L'ANNEE 2022

• Mise à disposition temporaire de conteneurs pour les évènements :

Ce dispositif est destiné aux manifestations sportives et culturelles organisées sur Aix-les-Bains et les communes environnantes. Le service Valorisation des Déchets de Grand Lac met à disposition des organisateurs des équipements de pré-collecte et/ou de collecte. Ces équipements viennent compléter ceux existants ou pallier à l'absence de conteneurs de collecte à proximité du lieu de la manifestation.

Les organisateurs sont accompagnés dans la mise en place du tri des déchets (générés par eux directement ou par le public), mais aussi dans la réduction de la production des déchets issus de leurs événements.

Chiffres clés de l'année 2022 :

- 59 événements ont bénéficié de ce dispositif en 2022 : 8 événements ont fait l'objet d'une Redevance Spéciale concernant la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- 64 % de ces événements ont souhaité emprunter les porte-sacs « totems » pour inviter le public à trier ses déchets. D'autres ont souhaité emprunter les porte-sacs pliables TRINOMAD
- Le développement des CSE sur le territoire entraîne une diminution progressive de ce type de demandes d'une année à l'autre : le volume des CSE correspond aux besoins de nombreux événements.



• Mise à disposition temporaire de porte-sacs TRINOMAD :

Ce dispositif (mis en service en 2019) est destiné aux manifestations sportives et culturelles à but non-lucratif, organisées sur le territoire de Grand Lac. Il est mis à disposition gratuitement pour les sites bénéficiant d'une collecte en conteneurs semi-enterrés. Ces équipements (porte-sacs double flux, légers et pliables) permettent aux emprunteurs d'organiser la pré-collecte et le tri des déchets. La réservation des TRINOMAD se fait auprès du service Valorisation des Déchets de Grand Lac. Leur retrait et leur restitution peuvent se faire à Grand Lac ou dans les antennes d'Entrelacs et de Ruffieux.



Chiffres clés de l'année 2022 :

- 47 mises à disposition au total, dont 5 à Entrelacs et 4 à Ruffieux : 218 porte-sacs utilisés.
- Cette augmentation du nombre de mises à disposition est liée au déploiement des CSE et à la fin de la crise sanitaire qui a favorisé l'organisation d'événements publics.
- L'utilisation importante des TRINOMAD a mis en lumière la fragilité de certains éléments : une étude est en cours avec le concepteur NATUREN afin de renforcer les poignées de transport.

- **Mise à disposition de la vaisselle lavable :**

- 59 événements ont emprunté les verres lavables soit 35616 verres mis à disposition du public
- 17 événements ont emprunté les barquettes lavables soit 5250 barquettes mises à disposition
- 33 événements ont emprunté les pichets lavables soit 1715 pichets mis à disposition

47 % des emprunteurs ont fait l'objet d'une facturation par Grand Lac en raison de verres, barquettes, et pichets non restitués ou cassés. 2 événements n'ayant pas mis en place une consigne ou n'ayant pas communiqué sur la restitution des verres ont eu des pertes très importantes (> 40%) : verres gardés ou jetés dans des conteneurs par les participants.

- **Mise à disposition d'équipements de pré-collecte dans les salles polyvalentes :**

Il s'agit d'un dispositif dont la mise en œuvre a débuté en 2019. Il vise à doter les salles polyvalentes, collectées en CSE, en équipements de pré-collecte pour favoriser le tri par les utilisateurs : porte-sacs jaunes à pédale, corbeilles pour le tri des emballages en verre, et porte-sacs double flux.

A ces équipements, viennent s'ajouter des autocollants et affiches qui indiquent aux utilisateurs de ces salles polyvalentes les consignes de tri et les modalités de dépôt des déchets triés. La mise en œuvre de ce dispositif est basée sur le volontariat des communes potentiellement concernées : préalablement à la mise en place des équipements (fournis gracieusement par Grand Lac), un diagnostic est réalisé dans la salle afin de définir les besoins en matériel et supports de communication.

Chiffres clé de l'année 2022 :

- 3 salles polyvalentes équipées : Ontex, La Biolle, et Chindrieux.



- **Accompagnement des opérations de ramassage des déchets trouvés dans la nature :**

Grand Lac ne propose pas de mise à disposition temporaire de conteneurs pour ce type d'événement. En revanche, des mémo-tri spécifiques, des sacs jaunes, et des clés CSE sont proposés aux organisateurs pour que les petits déchets ramassés puissent être triés et collectés sur les points existants. Les éventuels déchets encombrants et/ou toxiques sont déposés par les organisateurs dans les déchetteries publiques.

- 7 demandes traitées en 2022 dont 1 événement annulé

AUTRES ACTIONS

LES FAITS MARQUANTS/CHIFFRES DE L'ANNEE 2022

• Promotion des couches lavables :

Grand Lac organise des réunions d'information auprès des parents dans le but de les inciter à l'utilisation des couches lavables. A l'issue d'une réunion d'information, les familles peuvent emprunter gratuitement et pendant trois semaines un kit afin d'essayer les couches lavables en conditions réelles.

En 2022, **9 familles ont participé à l'une des 3 réunions organisées** (2 au centre périnatal d'Aix-les-Bains et 1 en visioconférence).

10 emprunts de kits de couches lavables ont été effectués durant l'année 2022.

Fin 2022, un marché public de prestation de service a été conclu avec la Blanchisserie Aix'Eco qui fait appel à des travailleurs en situation de handicap. Le lavage des couches répond donc aux normes d'hygiène des blanchisseries industrielles.



• Opérations test de collecte et des sapins de Noël :

Trois communes ont organisé pour la première fois une collecte des sapins de Noël. Des points de collecte ont été installés temporairement après les fêtes de fin d'année pour récupérer les sapins usagés qui ont ensuite été broyés par les communes concernées à l'aide du broyeur habituellement prêté aux habitants. Pour 2 communes, le broyat a été mis à disposition des habitants pour une valorisation au jardin. La 3^{ème} commune a fourni le broyat à une chèvrerie locale.

Plusieurs objectifs :

- éviter les dépôts de sapins à côté des conteneurs après les fêtes,
- sensibiliser les habitants au tri et à la valorisation des déchets végétaux à domicile,
- communiquer sur le broyage des végétaux et l'utilité du broyat.



Outil de
communication
créé pour
l'opération

Broyez pour valoriser vos végétaux à domicile

Le broyat, une ressource utile pour pailler vos plantations

**Prêt gratuit
d'un broyeur
dans votre commune**

Réservation en mairie



Les avantages :

- arrosage
- mauvaises herbes
- trajets en déchetterie
- + protection des sols
- + abris pour les insectes
- + utiles au jardin



LE DEVELOPPEMENT DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

LES CHIFFRES CLEFS DU SERVICE

• Les objectifs

La mise en place de conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire se poursuit afin de répondre à différents objectifs :

- Améliorer les performances de tri en proposant aux usagers les trois flux de déchets sur chaque point de collecte : ordures ménagères, tri des recyclable, verre.
- Absorber les quantités de déchets liées à l'augmentation de la population
- Maîtriser les coûts de collecte en optimisant les tournées
- Améliorer l'intégration paysagère des équipements de pré-collecte des déchets.



• Les réalisations

En 2022, 52 points ont été réalisés.

Les communes concernées : Saint Ours, Albens, La Biolle, Mouxy, Tresserve, Le Viviers du lac, Le Bourget du lac, Grésy-sur-Aix, Saint Pierre de Curtille, Voglans.

Les chantiers ont pu se dérouler tout au long de l'année.

Le rythme de déploiement des conteneurs semi-enterrés reste conforme à la prospective établie en 2017 et mise à jour en 2020.

• La communication

L'implantation des CSE s'accompagne systématiquement d'une communication adaptée : affiches posées sur les bacs supprimés, passage des messagers du tri et prévention, flyers en boîte aux lettres, bulletins municipaux.





• Le déploiement

Un programme de déploiement a été élaboré pour équiper l'ensemble du territoire d'ici 2024, en dehors de l'hyper-centre d'Aix-les-Bains. Cela représente la création de 50 points de collecte en moyenne par an, pour un coût de 1,8 million d'euros chaque année.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, DES RECYCLABLES ET DU VERRE

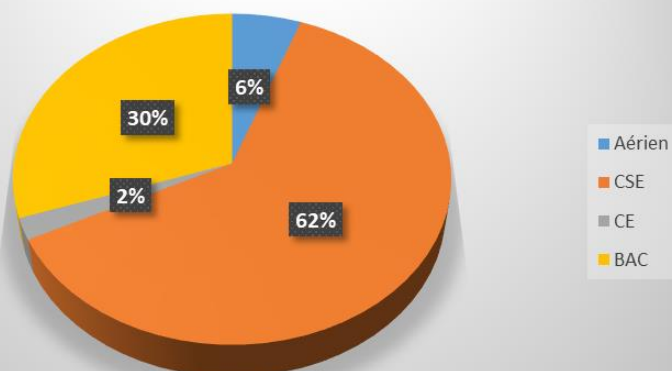
LES CHIFFRES CLEFS DU SERVICE

• Le matériel de pré-collecte

Par rapport à l'année précédente, la réduction des bacs roulants se poursuit au profit de la mise en place de points d'apport volontaire qui représentent 70 % des volumes de contenants.

ETAT PARC 2022				
Nombre	Aérien	Conteneurs semi enterrés	Conteneurs enterrés	bacs roulants
Ordures ménagères	21	977	23	4960
Collecte sélective	75	706	25	2840
Verre	103	426	15	0
TOTAL	199	2109	63	7800

Répartition des volumes par type d'équipement



Tous contenants confondus, les ordures ménagères résiduelles restent le flux majoritaire et représentent la moitié des volumes disponibles.

Aussi, 62 % des volumes disponibles pour ce flux est proposé en apport volontaire.

- Les colonnes à verre

Les points de tri des déchets en conteneurs semi-enterrés disposent tous des 3 flux dont celui du verre. Certains secteurs contraints ne permettent pas d'installer des conteneurs semi-enterrés, et la collectivité met à disposition des usagers des colonnes à verre pour collecter ce flux qui est recyclable.

La commune d'Aix-Les-Bains s'est donc vu équiper d'une vingtaine de colonnes, soit en remplacement d'anciennes colonnes, soit en dotation supplémentaire.



- Les véhicules

Le service compte désormais 9 bennes à ordures ménagères dont deux véhicules de secours, ainsi que 11 camion-grues dont deux de secours. Au total, 45 agents interviennent au quotidien sur les opérations de collecte des déchets ménagers.



- La maintenance et la propreté des équipements de pré-collecte

Une équipe de 6 agents est dédiée en permanence à la propreté ainsi qu'à la maintenance des équipements de pré-collecte des déchets. Pour cela, ils disposent de 5 véhicules utilitaires équipés de manière différente selon le type d'interventions (nettoyage, transport, réparations).

Cette année, le lavage des bacs à ordures ménagère a été organisé en régie par les agents du service.

En complément, un prestataire réalise le lavage et la désinfection de l'ensemble des conteneurs au moyen de camions laveurs spécifiques. Ces 2 campagnes sont effectuées avant l'été pour garantir un début de saison estivale dans les meilleures conditions.



LES COLLECTES ADDITIONNELLES

LES NOTIONS CLEFS DU SERVICE

- Objectifs

En dehors des collectes classiques des déchets ménagers recyclables et résiduels, d'autres collectes ont été mises en place par Grand Lac, afin de détourner certains flux de déchets et ainsi mieux les valoriser.

- Moyens

Collecte des textiles

En 2022, 40 conteneurs destinés à la collecte sélective des Textiles – Linge de Maison – Chaussures (TLC) sont en place sur le territoire de Grand Lac. Ces conteneurs sont mis à disposition et collectés par l'entreprise TRI-VALLEES sur l'ex-Calb et la Chautagne, et par LA FIBRE SAVOYARDE sur le canton d'Albens. D'autres associations récupèrent également les textiles sur le territoire, les différents points de collecte sont répertoriés sur <https://www.lafibredutri.fr/je-depose>.

Les textiles sont livrés dans les centres de tri d'Ugine et de St-Félix afin de les séparer par catégorie. Ils sont destinés soit au réemploi s'ils sont en bon état, soit à l'essuyage (transformation en chiffons pour l'industrie) ou à l'effilochage (réutilisation des fibres) s'ils sont usés et abîmés. Au final, 98 % des déchets sont valorisés dans la filière textile et seulement 2 % sont inutilisables et incinérés.

Collecte des encombrants

Une collecte historique d'encombrants est maintenue sur les 17 communes de l'ex-Calb. Ce service d'enlèvement concerne les déchets ne pouvant être transportés dans une voiture (électroménager, literie...). Néanmoins les usagers sont invités prioritairement à utiliser le réseau des déchetteries, cette collecte spécifique n'ayant vocation qu'à répondre à l'impossibilité ponctuelle de l'utilisateur de se rendre en déchetterie.

Collecte des cartons

Une collecte spécifique des cartons a été mise en place en 2002 sur le centre-ville d'Aix les Bains, pour pallier au manque de place pour stocker les emballages des commerçants. Cette collecte permet non seulement de valoriser les cartons directement mais aussi de préserver la propreté du centre-ville. Elle est effectuée par l'entreprise TRIALP 4 fois par semaine, en soirée.

En période estivale, elle est assurée par le biais d'une calèche hippomobile sur l'hyper centre, afin d'éviter les nuisances en terrasse des bars et restaurants.

Depuis la fusion avec les territoires voisins en 2017, Grand Lac a repris la collecte des cartons mise en place précédemment par le SITO A sur le secteur de l'Albanais (Saint-Ours, Albens et la Biolle). La collecte est effectuée une fois par semaine, en bacs jaunes. Elle a également été confiée à Trialp afin que la collectivité optimise ses moyens.



Collecte des biodéchets

Depuis 2016, Grand Lac a expérimenté une collecte des déchets organique de cuisine et de table sur 10 restaurants (secteur du Bourget), complétée en 2017 par la collecte de 4 établissements scolaires (secteur de l'Albanais).

Cette collecte pilote a été étendue en 2019 à 20 restaurants supplémentaires au bord du lac du Bourget, depuis la commune de Bourdeau jusqu'à celle de Tresserve, puis en 2021 à 6 autres sur Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent, ainsi qu'à 9 restaurants sur le secteur de la Chautagne en saison estivale.

Depuis la rentrée 2021, ce sont également 4 collèges sur Aix-les-Bains et Grésy qui bénéficient de la collecte ainsi que de campagnes de sensibilisation spécifiques du personnel de l'établissement, des enseignants et des enfants.

La collecte est réalisée par l'entreprise TRI-VALLEES, par le biais d'un véhicule spécifique, adapté et étanche, à la fréquence de 2 fois par semaine et 3 fois en été. Les biodéchets sont acheminés sur la nouvelle plateforme de compostage de Savoie Déchets située à Chambéry.



LES CHIFFRES / FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

- **183 tonnes de textiles** ont été déposées dans les bornes dédiées.

On constate une poursuite de la hausse des tonnages collectés avec +10 % par rapport à 2021. Pour mieux accompagner ces hausses et limiter les débordements, la fréquence de collecte a été renforcée et de nouvelles bornes seront déployées en 2023.

- **174 tonnes de cartons** issues des professionnels ont été collectées et valorisées.

Ce chiffre est stable par rapport aux tonnages de 2021, avec bonne utilisation du service de la part des commerçants et des restaurants qui bénéficient de cette collecte au centre-ville d'Aix-les-Bains.

- **145 tonnes de biodéchets** ont été collectées dans les restaurants, les écoles et auprès des ménages !

- ✓ 110 tonnes collectées auprès de 40 restaurateurs,
- ✓ 30 tonnes dans 8 écoles et collèges du territoire,
- ✓ 5 tonnes de déchets alimentaires ménagers dans les nouvelles bornes installées fin 2022 sur 7 communes.

En 2022 a commencé la mise en œuvre du schéma directeur de gestion des biodéchets (détails en page 21) et le déploiement du tri à la source, qui concerneront l'ensemble du territoire et ce jusqu'à 2024. Ce sont d'autres professionnels mais aussi d'autres ménages qui, habitant en centre-ville ou en immeuble et n'ayant pas la possibilité de composter à domicile, pourront bénéficier d'une collecte de leurs déchets alimentaires. Ce projet répond pleinement aux obligations réglementaires fixées par la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte et la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

LE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES BIODECHETS

LES NOTIONS CLEFS DU SERVICE

• Objectifs

Grand Lac a réalisé une étude en 2019, afin d'élaborer un schéma de gestion des biodéchets qui corresponde à son territoire et soit au plus proche de ses besoins.

Ce schéma, approuvé en 2021 par l'ADEME et la Région AURA, est mis en œuvre progressivement de 2022 à 2024. Outre les différentes actions de prévention liées aux déchets verts (broyage, déchetterie, lutte contre le brûlage), il s'agit de pouvoir proposer à chacun une solution de tri des déchets alimentaires, afin que ceux-ci ne soient plus incinérés mais valorisés pour un retour à la terre de la matière organique, conformément aux directives de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique et la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire.

• Moyens

Grand Lac a fait le choix de privilégier les solutions de compostage en zones rurales et pavillonnaires, et de déployer des bornes à compost sur les zones urbaines et les immeubles. Les foyers en appartement bénéficieront ainsi d'une collecte de leurs déchets alimentaires, qui seront valorisés sur la plateforme de compostage de Savoie Déchets. Cette collecte séparée a pour ambition de simplifier les consignes de tri, de garantir le respect des normes sanitaires, d'optimiser les coûts de gestion et d'assurer les exutoires de retour à la terre, notamment en agriculture.

Compostage

Pour les ménages en maison avec jardin, Grand Lac poursuit ses distributions de composteurs individuels, qui permettent de produire et d'utiliser propre son compost à domicile.

La mise à disposition de composteurs gratuitement, depuis juillet 2022, a redynamisé la distribution et porté à 7 000 le nombre de composteur distribué depuis 2005.



Collecte séparée

Pour les ménages vivant en appartement, n'ayant pas d'espace vert à disposition pour composter, Grand Lac déploie une collecte séparée des déchets alimentaires.

Plusieurs communes sont concernées depuis l'automne 2022 : en septembre, Grésy-sur-Aix, Entrelacs et La Biolle ; en novembre, Drumettaz-Clarafond, Méry et Mouxy ; en décembre, Brison-Saint-Innocent.

D'ici 2024, cette collecte sera accessible sur la plupart des communes en zone urbaine : en juin 2023, Tresserve, Le Viviers-du-Lac et Voglans, en octobre 2023, Le Bourget-du-Lac et Bourdeau, et enfin, à partir de 2024, Aix-les-Bains par quartiers.



Les ménages en appartement se voient proposer un kit de tri avec des sacs kraft jetables et un bioseau ajouré, permettant de conserver les déchets alimentaires (aération pour réduire l'humidité) et de les jeter proprement dans le bac dédié.

LES CHIFFRES / FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

- **7 communes** bénéficient de la collecte séparée des déchets alimentaires,
- **26 bornes à compost** sont à la disposition des habitants pour déposer leur biodéchets,
- **5 tonnes** ont été collectées et transformées en compost sur les 3 derniers mois de l'année.



Campagnes de communication en porte-à-porte :

Une importante communication a été réalisée sur les communes concernées par le déploiement du schéma directeur de gestion des biodéchets en 2022.

- 10 500 logements,
- 2 campagnes de porte-à-porte - du 4 juin 2022 au 15 juillet sur Grésy-sur-Aix, Entrelacs et La Biolle et du 8 septembre au 24 octobre sur Drumettaz-Clarafond, Méry et Mouxy,
- Un prestataire expérimenté pour recruter, former des agents puis mettre en œuvre les campagnes de porte-à-porte,
- Des équipes dynamiques et motivées,
- Une météo très favorable : 3 à 4 jours de pluie maximum,
- Un très bon accueil des habitants,
- Des documents de communication créés pour communiquer sur le tri et la collecte des déchets alimentaires.

Messages passés en porte-à-porte :

- Compostage avec possibilité de réserver un composteur pour les maisons individuelles pouvant composter,
- Collecte séparée des déchets alimentaires en habitat vertical (avec remise d'un kit de tri).



LES CHIFFRES CLES

- Taux de contact moyen sur l'ensemble des communes concernées : 61 %,
- Nombre de kits de biodéchets distribués : 584,
- Nombre de demandes de composteur enregistrées : 599.

5 DECHETTERIES ET 1 RECYCLERIE (CHANTIERS VALORISTES)

LES CHIFFRES CLEFS

- Fréquentation

Ces données sont rendues possibles grâce à la mise en place du contrôle d'accès.

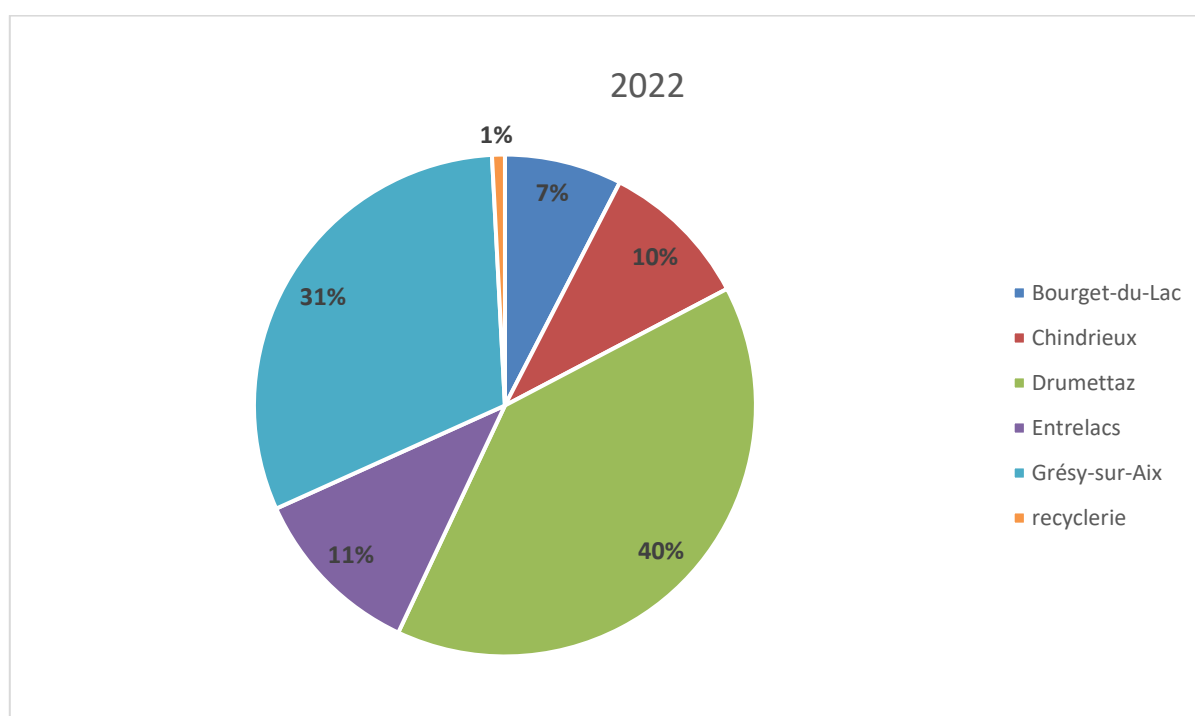
Le nombre d'entrées est estimé à 297 700 entrées sur les 5 déchetteries. Ce chiffre prend en compte les approximations dues aux défaillances du système de contrôle d'accès.

	Nb de visites		
Déchetteries	2020	2021	2022
Entrelacs	17 500	16 000	19 900
Bourget	10 000	21 000	20 700
Drumettaz	103 000	160 000	151 000
Grésy	63 000	110 000	94 100
Chindrieux	18 000	22 000	23 000
TOTAL	211 500	329 000	297 700

Le territoire possède un réseau de déchetterie bien développé et utilisé par les usagers. Les déchetteries de Drumettaz-Clarafond et Grésy-sur-Aix sont les plus fréquentées.

- Tonnages : 18 384 t

Répartition des tonnages par déchetterie



La fréquentation des déchetteries est directement corrélée aux tonnages réceptionnés sur les sites.

NB : les tonnages de la recyclerie correspondent à la matière invendu de la recyclerie.

Déchetterie	Végétaux	Gravats	Incinérables	Mobilier	Bois	Cartons	Ferrailles	Plâtre	Brique plâtrière	Papier	Pneus	Bois créosoté	Fibrociment
Bourget-du-Lac	356,9	305,0	229,1	140,5	133,6	52,2	62,0	32,8			3,1		
Chindrieux	419,6	372,5	285,8	145,1	230,5	65,4	105,9	46,7			15,3		3,3
Drumettaz	2 770,0	1 400,6	875,5	681,2	476,2	231,4	18,3	140,8	110,2	74,1	42,8	57,1	10,3
Entrelacs	652,8	377,2	303,0	158,6	234,4	71,8	95,4	61,3	16,2		16,6		
Grésy-sur-Aix	1 495,5	1 203,4	782,3	606,3	512,5	192,6	132,7	132,2	106,9	70,5	35,2	48,3	10,4
recyclerie			79,5				11,6						
Total général	5 694,8	3 658,8	2 555,2	1 731,7	1 587,2	613,5	425,9	413,7	233,2	144,6	112,9	105,3	23,9

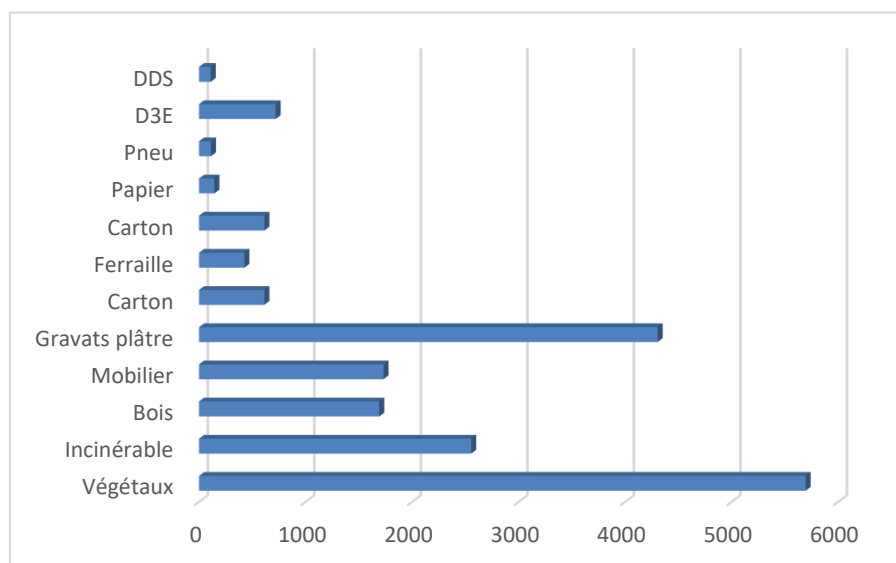
La plateforme Végétaux à Drumettaz-Clarafond permet d'optimiser les rotations : un transport par semi-remorque permet un tonnage 2,5 fois plus important que le transport par benne. De plus, du fait de la facilité de dépose, les apports en végétaux sont bien plus importants à Drumettaz-Clarafond qu'à Grésy-sur-Aix où les autres tonnages sont sensiblement identiques.

Répartition des tonnages par filière et par année

Année	Végétaux	Incinérable	Bois	Mobilier	Gravats plâtre	Carton	Ferraille	Fibrociment	Carton	Papier	Pneu	D3E	DDS
2020	5682	2429	1824	1520	3897	589	528	89	589	135	101	695	114
2021	6619	2748	1868	1850	4689	662	458	94	662	142	120	720	114
2022	5695	2555	1693	1732	4306	614	426	24	614	145	113	720	110
2022%	31%	14%	9%	9%	23%	3%	2%	0%	3%	1%	1%	4%	1%

La baisse des tonnages de végétaux s'explique par la période de forte sécheresse de 2022 ; cette corrélation avec la météo est systématique d'année en année.

Les végétaux représentent 31 %, les gravats 23 % des apports globaux. Cela est cohérent avec les flux majoritairement emmenés en déchetterie sur le territoire national.



Répartition des apports en déchetterie par type de valorisation

Réemploi	Traitement spécifique	Incinération	enfouissement	Recyclage	Total
0,3%	0,6%	10,8%	9,5%	78,8%	100,0%

Le recyclage concerne 30 % des non recyclable, 60 % des gravats, 78 % du bois et toutes les autres filières.
L'enfouissement concerne 10 % des non recyclable, 40 % des gravats et 100 % de l'amiante.
La valorisation énergétique concerne 60 % des non recyclable et 22 % du bois.
Les traitements spécifiques concernent les déchets dangereux.

- Filières

- Amiante

La collecte d'amiante a évolué en 2022 : la dépose se fait uniquement sur rendez-vous une fois par mois, en alternant les déchetteries de Drumettaz (4 fois), Grésy-sur-Aix (4) et Chindrieux (2).

Les usagers prennent rendez-vous sur leur espace usager en ayant l'information que leur dépôt doit impérativement arriver filmé ou dans un sac étanche en manipulant les éléments avec précaution (lien vers les documents de l'Agence Régionale de Santé) ; ces nouvelles dispositions permettent de respecter la réglementation en terme de prévention tant pour l'exposition des agents en déchetterie que pour les habitants en terme de manipulation de ces déchets dangereux.

Les dépôts sont limités à 10 unités (20 m² en plaques ou en ardoises de fibrociment, 10 tuyaux d'une longueur maximum de 1,4 m, 10 jardinières ...) par an afin d'éviter les déposes de toiture complète qui ne sont pas appropriées aux déchetteries publiques.

Ces nouvelles dispositions ont permis de diminuer les apports de 75 % (94 t à 24 t) et une économie de 12 000 euros.

- Réemploi

Le réemploi représente 61 tonnes de déchets évités et 115 tonnes de matériaux orientés vers les filières de démantèlement (roues, châssis vitrés) et de valorisation spécifique (PVC, polystyrène).



La boutique de la recyclerie a été repeinte, le faux plafond refait à neuf et l'isolation avec le toit renforcée afin de proposer un espace plus chaleureux.

Les chantiers valoristes ont réaménagé cet espace avec de nouvelles étagères qui rend l'espace de vente plus accueillant.

PERFORMANCES 2022

LES CHIFFRES CLEFS DU SERVICE

• Le tonnage global des déchets ménagers et assimilés

Le service Valorisation des déchets de Grand Lac assure la collecte de l'ensemble des déchets ménagers produits par les usagers. Cela comprend donc les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables et le verre collectés séparément.

Un partenariat a également été noué avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour la collecte des textiles, des cartons et de la part fermentescible des déchets de restaurateurs.

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages collectés et le ratio de production à l'habitant (population DGF correspondant à la prise en compte de la population touristique) :

DONNEES CLEFS DU SERVICE							
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2018
Population totale DGF	80 521	81 049	81 728	82 514	83 525	1,2%	3,7%
Production globale de déchets	46 011	46 155	44 584	47 713	45 513	-4,6%	-1,1%
soit en kg/hab/an	571,42	569,47	545,52	578,24	544,90	-5,8%	-4,6%
Soit en tonnes							
ORDURES MENAGERES	19 906	19 532	19 329	19 620	19 238	-1,9%	-3,4%
DECHETTERIE	19 012	19 338	17 807	20 402	18 384	-9,9%	-3,3%
COLLECTE SELECTIVE	3 548	3 684	3 737	3 795	3 744	-1,4%	5,5%
CARTONS PRO	174	189	156	175	174	-0,6%	0,0%
TEXTILE	218	127	138	167	183	9,6%	44,5%
BIODECHETS	50	60	60	101	145	43,6%	192,3%
VERRE	3104	3226	3358	3453	3645	5,6%	17,4%
Soit en kg/hab/an							
ORDURES MENAGERES	247	241	237	238	230	-3,1%	-6,8%
DECHETTERIE	236	239	218	247	220	-11,0%	-6,8%
COLLECTE SELECTIVE	44,1	45,5	45,7	46,0	44,8	-2,6%	1,7%
CARTONS PRO	2,2	2,3	1,9	2,1	2,1	-1,8%	-3,6%
TEXTILE	2,7	1,6	1,7	2,0	2,2	8,3%	-19,1%
BIODECHETS	0,6	0,7	0,7	1,2	1,7	41,8%	181,8%
VERRE	38,5	39,8	41,1	41,8	43,6	4,3%	13,2%

- les cartons des professionnels ne sont pas cumulés avec la collecte sélective

- le tonnage collecte sélective est le tonnage collecté (et non pas le tonnage trié)

La production globale de déchets est en diminution par rapport à 2021 (-4.6%).

Ramenée à l'habitant, c'est une baisse de 5.8 % pour une quantité de déchets produite de 545 kg/habitant.

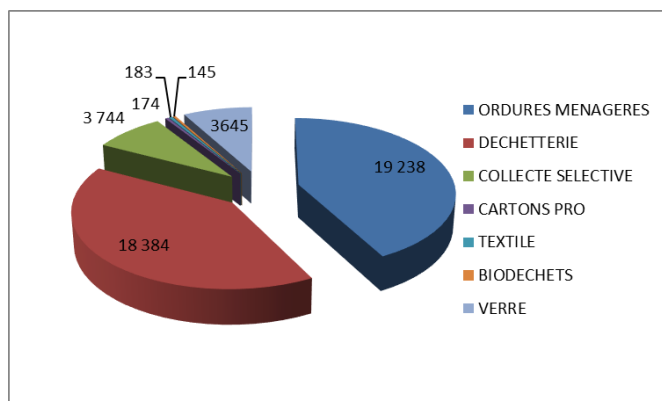
La quantité d'ordures ménagères baisse, le tri également, mais le verre collecté séparément augmente.

Le contexte économique peut expliquer cette baisse, avec une consommation plus modérée des habitants. Également, un changement comportemental sur les modes d'achat éco-responsable (réutilisation des contenants, achats en vrac ...) contribuent à baisser la production de déchets.

Le comparatif entre l'année 2018 et 2022, soit sur 5 ans, montre que malgré une augmentation de population (+3.7%), la production globale est en baisse (- 1.1 %). La quantité produite par habitant est en diminution notable (-4.6%).

A noter, un changement dans l'estimation des poids des textiles en 2019, d'où la différence entre les tonnes collectées 2018 et 2019. Le ratio calculé est pris entre 2019 et 2022.

Forte augmentation sur les biodéchets avec les nouvelles collectes déployées.



Le graphique ci-contre montre la production globale de déchets sur le territoire.

Les habitants produisent autant d'ordures ménagères (42%) que de déchets apportés en déchetterie (40%).

La collecte sélective et le verre représentent chacun 8% des flux.

Les cartons professionnels, les textiles et les biodéchets, au total 1% des flux. Mais ceux-ci sont importants, et doivent bien aller dans les bonnes filières.

VALORISATION MATIERE

• La collecte sélective

Les tonnages collectés sélectivement sont triés sur le centre de tri Savoie déchets. Les matières ainsi triées sont envoyées sur des filières spécialisées afin de produire de la matière première recyclée.

Les tonnages triés sont les suivants :

MATERIAUX	TONNAGE
Papier cartonnnettes	2 124
Plastique	242
Briques alimentaires	40
Acier	124
Aluminium	14
Stock à fin 2022	0
Refus de tri mutualisés	952
TOTAL CS 2022	3 497

Les papiers-journaux-cartons sont aujourd'hui bien triés et représentent le flux majoritaire (56 % du tri).

Le flux plastique est stable depuis plusieurs années et représente 6 % du tri.

Les erreurs de tri sur l'ensemble de Savoie-déchets représentent 25 % du tonnage collecté sélectivement.

Par contre, les erreurs de tri sur le territoire de Grand-Lac sont de 18 %, ce qui est donc inférieur à celle constatée en moyenne sur le département. On tri bien sur le territoire Grand-Lac !

• Destination des matières à recycler

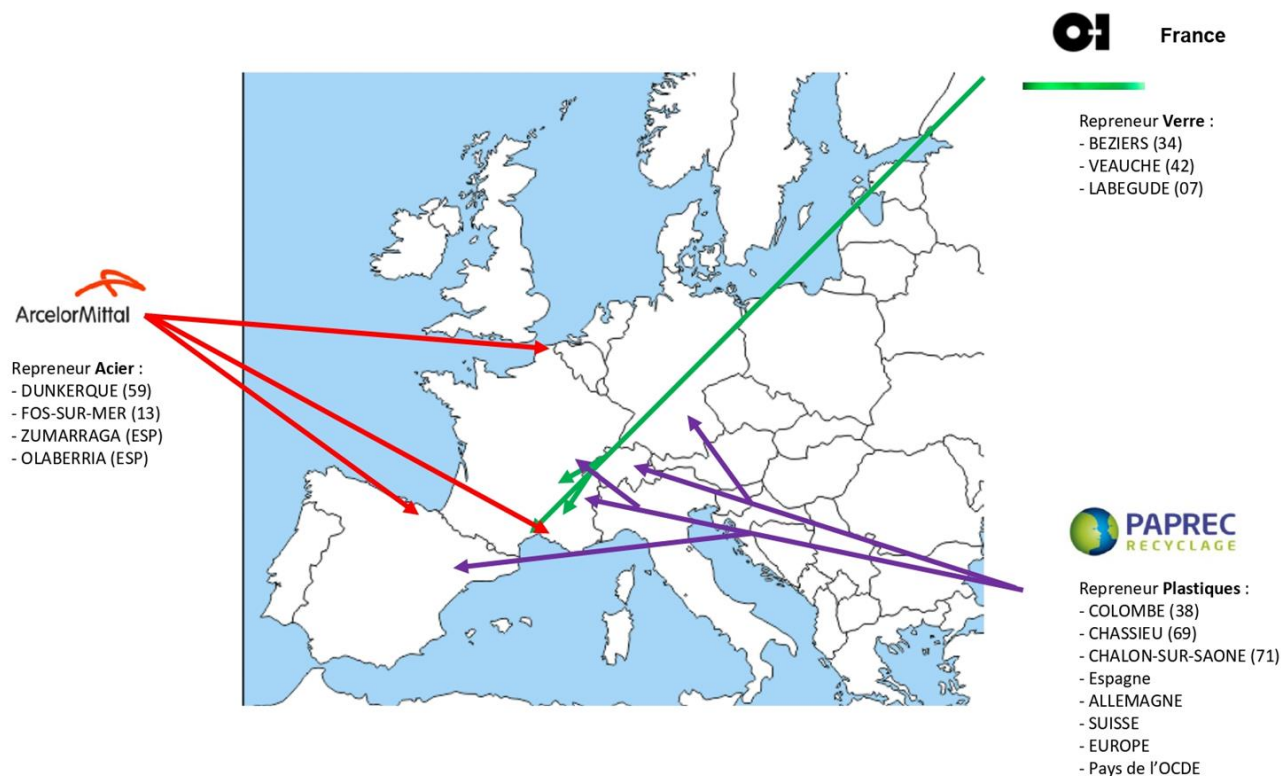
Les matières triées en centre de tri sont reprises par des entreprises spécialisées dans le recyclage des matériaux. L'ensemble des tonnes ainsi reprises sont traitées sur le territoire Français, en Europe et pays composant l'OCDE. Aucune tonne n'est exportée dans des pays tiers, ou en voie de développement. Les repreneurs fournissent chaque année les attestations le justifiant.

Les 2 cartes suivantes représentent les différents pays où les matières triées sont recyclées.

Pays concernés pour le traitement des tétrapacks (= emballages liquides alimentaires), papiers cartons (= PCNC, gros de magasins, cartons déchetteries) et les journaux magazines :



Pays concernés pour le traitement du verre, des aciers, et plastiques :



LES DIFFERENTS MODES DE TRAITEMENT

INCINERATION

- **Savoie Déchets**

Grand Lac a délégué sa compétence traitement au syndicat Savoie Déchets. C'est ainsi que le traitement des déchets ménagers de Grand Lac est confié à Savoie Déchets depuis le 1^{er} janvier 2010.

Savoie-Déchets dispose d'une Unité d'Incinération avec Valorisation Energétique située à Chambéry. Sa capacité de traitement est de 120 000 tonnes pour les ordures ménagères et de 40 000 tonnes pour les boues de station d'épuration. En 2022, Grand Lac a fait incinérer 18 973 tonnes d'ordures ménagères à Savoie Déchets.

NB : plus d'information sur le site du syndicat Savoie Déchet, <http://www.savoie-dechets.com>

- **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**

Suite à la loi Notre, le SITO A a été dissous et la Communauté de Commune du Canton d'Albens a rejoint Grand Lac. Or, le SITO A adhérait au SILA pour le traitement de ses déchets ménagers.

C'est ainsi qu'une partie des déchets ménagers du territoire de l'Albanais est incinérée sur l'usine dénommée Sinergie, située à Chavanod.

Sa capacité de traitement est de 110 000 tonnes pour les ordures ménagères et de 30 000 tonnes pour les boues de station d'épuration.

Sur l'année 2022, le tonnage apporté par Grand Lac au SILA est de 265 tonnes.

NB : plus d'information sur le site du SILA, <http://www.sila.fr>

TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE

- **Savoie Déchets**

Grand Lac ayant adhéré à Savoie Déchets, les déchets qui ont été collectés sélectivement sont apportés sur le centre de tri de Savoie Déchets, situé à Chambéry.

Le centre de tri est dimensionné pour recevoir et trier 20 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés à l'année.

En 2022, Grand Lac a apporté sur le centre de tri l'ensemble des tonnes issues de la collecte sélective (3 744 tonnes), les cartons issus des professionnels (174 tonnes) et les papiers et cartons issus des déchetteries (759 tonnes).

LES DIFFERENTES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

UVE Savoie Déchets



Sinergie SILA

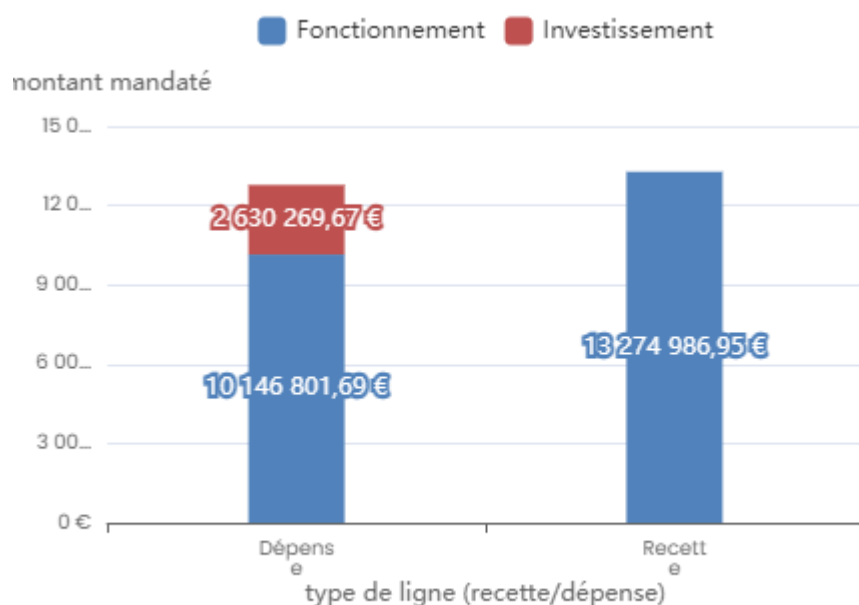


Centre de tri Savoie-Déchets



LES CHIFFRES CLEFS DU SERVICE

- Cout total du service

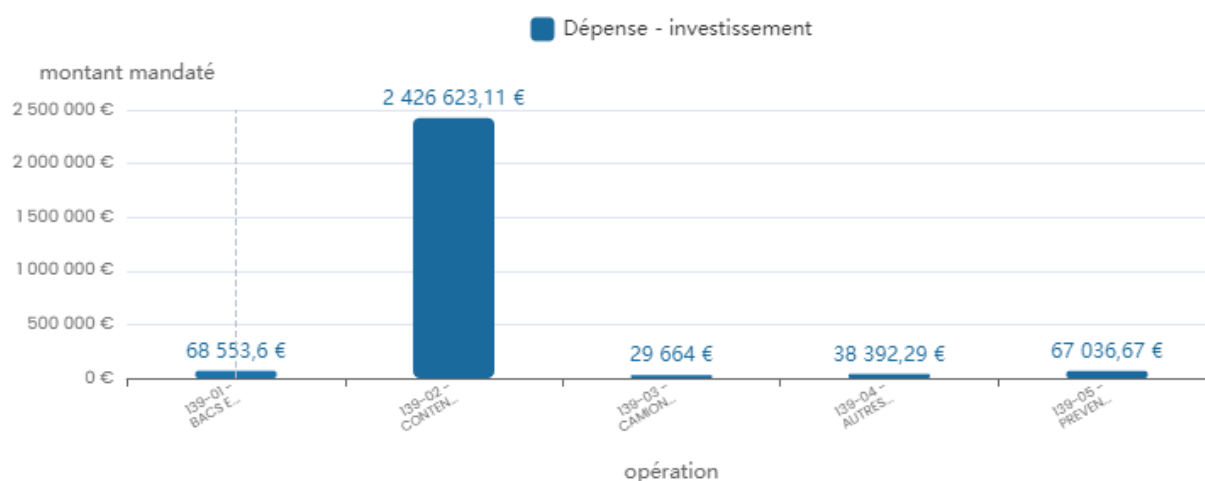


Les dépenses d'investissement ont représenté 2 630 270 €, liées au déploiement des CSE.

L'essentiel des coûts de fonctionnement étant lié à l'activité de régie (personnel RH), et aux coûts de traitement (tri + incinération et traitement en déchetteries), soit un total de 10 146 801 €

Ces données sont reprises en détail dans les différents graphiques ci-dessous.

- Investissement



Les investissements sont majoritairement consacrés au développement des points de collecte semi-enterrés, qui permettent sur un même lieu de déposer les ordures ménagères, le tri, et le verre : 2 426 623 €.

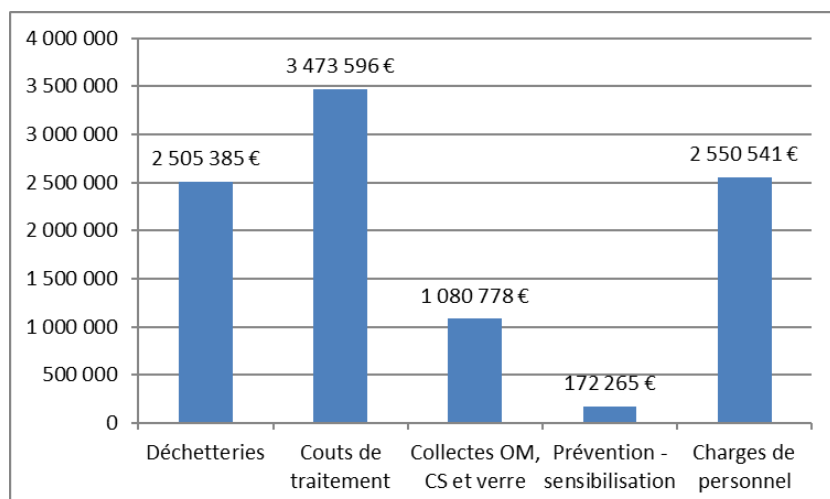
Acquisition des abris-bacs pour le tri des biodéchets, des bio-seaux et sacs krafts : 68 553 €.

Acquisition d'un véhicule pour la maintenance : 29 644 €.

Prévention : acquisition de composteurs et de broyeurs : 67 036 €.

Autres équipements : aménagement des locaux, dont la mezzanine de stockage : 38 392 €.

• Fonctionnement



Les déchetteries, bien que recevant 18 384 tonnes (42.3 % du gisement), ne représentent que 24.7 % du budget du service.

Le traitement des déchets ménagers est le poste de dépense le plus important. Cela comprend le coût d'incinération (2 586 000 €) et de tri des emballages (721 000 €).

La régie de collecte, hors personnel, ne représente que 10.7 % du budget.

Le service Valorisation des déchets comprend 55 agents, ces charges représentent un quart du budget.

• Recettes

RECETTES	CA 2022	Part relative
Vente Matières déchetteries + REP	340 293	2,6%
Ventes Matières liées au tri	448 935	3,4%
Prévention -sensibilisation	21 551	0,2%
TEOM / Redevance pro	11 509 208	86,7%
Contributions CITEO	955 000	7,2%
TOTAL	13 274 987	100%

Les recettes du service sont majoritairement liées à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, imposée sur le foncier bâti, et sur la redevance spéciale qui concerne les professionnels.

La vente des matières issues du tri de la collecte sélective et des déchetteries ont généré 789 228 € de recettes.

Le choix de la collectivité de développer la collecte en conteneurs semi-enterrés permet de maintenir le coût global du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

ADMINISTRATIF ET RELATION USAGER

LES CHIFFRES CLEFS DU SERVICE

L'assistante de direction du service Valorisation des Déchets est chargée d'assurer l'accueil téléphonique et physique des usagers ainsi que d'apporter une aide permanente aux cadres du service en termes d'organisation personnelle et générale, de gestion comptable, de communication, de rédaction de courriers, de comptes rendus et de suivi des dossiers.

- **Comptabilité :**
 - Bons de commande : 330
 - Engagements : 86
 - Validation Factures service DECH : 1264
 - Titres de recette : 108
- **Régie composteurs :**
 - Remise chèques : 398
- **Commissions Valorisation des Déchets : 4**
- **Déclarations annuelles et trimestrielles :**
 - SINDRA (Observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes) :
 - Enquête Collecte 2022
 - CITEO :
 - Déclaration des tonnages Emballages et Papiers
 - Déclaration du soutien Connaissance des coûts
 - Déclaration Majoration à la Performance
 - Contrat d'objectifs
 - Sensibilisation
 - Descriptif de collecte

La chargée de la relation aux usagers est la porte d'entrée physique et téléphonique du service valorisation des déchets. Elle apporte les premières réponses, transmet les demandes aux personnes en charge de leurs réalisations et en assure le suivi. Elle gère également les inscriptions sur le réseau des déchetteries de Grand Lac et les questions qui en découlent. Cela représente 5000 appels téléphoniques à l'année.

- **Retours terrains :**
 - 453 demandes
 - Concernant les particuliers (70 %), les professionnels (15 %)
 - Ayant pour objets les bacs (51 %), les CSE (34 %)
 - Les 233 demandes bacs sont réparties :
 - 47 % pour des problèmes liés à la collecte et 53 % liés à la maintenance.
 - 68 % sur Aix-les-Bains
 - Les 156 demandes CSE sont réparties
 - 70 % pour des problèmes liés à la collecte et 19 % liés à la maintenance.
 - 70 % sur les zones Sud/Est (Brison/Drumettaz/Méry/Tresserve) et Chautagne
 - Sur les autres zones, les demandes sont réparties à part égale entre bacs et CSE